

Date de Publication :

DECISION DU PRESIDENT N° DD-2024-022

Prise de délégation du Conseil Communautaire

- Vu les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020, rendue exécutoire le 10 juin 2020, chargeant le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Vu le règlement communautaire fixant les modalités de consultation de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées

BESOINS DÉFINIS :

Construction de 3 ombrières photovoltaïques – Parking Siège de la CCE :
Avenants aux marchés de travaux

Le Maître d'ouvrage,

Lot(s)	Attributaire	Marché de base Montant HT	Avenant n° 1	Total du marché Montant HT
1	CHAPRON SAS 19 Avenue des sports 53600 SAINTE GEMMES LE ROBERT	54 200,00 €	- 8 528,00 €	45 672,00 €
2	SAS HEUDE BATIMENT 27 Avenue de la Libération 53500 ERNEE	42 751,91 €		42 751,91 €
3	DESCHAMPS SA Route de Gorrion 53500 SAINT DENIS DE GASTINES	109 484,87 €		109 484,87 €
4	CEGELEC PORTES DE BRETAGNES SASU 9 Rue Pierre Lemonnier - ZI Sud 53960 BONCHAMP LES LAVAL	98 658,00 €		98 658,00 €
5	ISOLEC 33 RUE ROBERT VAUXION 53000 LAVAL	29 398,38 €		29 398,38 €
TOTAL		334 493,16 €	- 8 528,00 €	325 965,16 €

DECIDE :

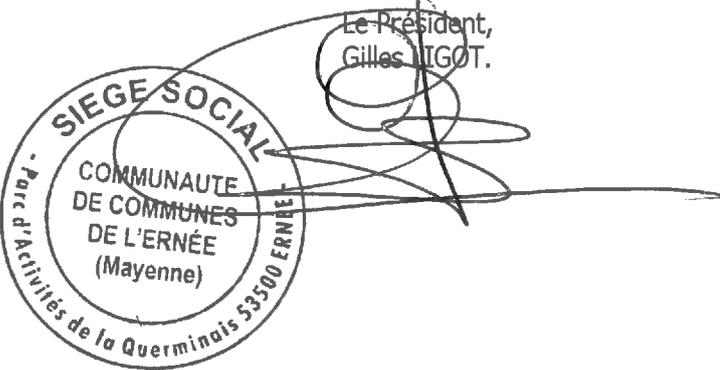
Est autorisé l'approbation, par la personne responsable du marché, l'avenant au marché de travaux pour le lot :

- N°1 : Terrassement VRD, avec l'entreprise Chapron SAS (Sainte Gemmes Le Robert) : Avenant n° 1

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Fait à Ernée, le 17/10/2024

Le Président,
Gilles NIGOT.



The stamp is circular and contains the following text: "SIEGE SOCIAL" at the top, "COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE (Mayenne)" in the center, and "Parc d'activités de la Querminois 53500 ERNEE" around the bottom edge. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.